



Le **Miroir des saxons** (*Sachsenspiegel*) est un coutumier, c'est-à-dire un ouvrage juridique qui pose par écrit le **droit coutumier**, traditionnellement oral, et le **droit féodal**. Il est composé par Eike von Repgow au XIII^e siècle, sans doute entre 1220 et 1235. Il s'agit du premier grand texte juridique du monde germanique écrit, non en latin, mais dans un parler allemand.

Sachsenspiegel Oldenburg, Eike von Repgow, Rastede, 5770, [*Sachsenspiegel*][CIM I 410], 14 [6v], Landrecht, erstes Buch. URL <https://digital.lb-oldenburg.de/ihd/content/pageview/192441> (consultée le 11/11/2021).



Personnage 1

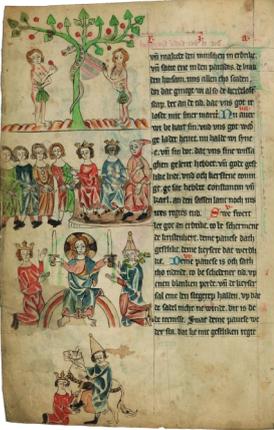
Personnage 2

Personnage 3

Il existe quatre versions enluminées du *Miroir des Saxons* accessibles en ligne :

- Dresde (Mscr. Dresd. M.32), <https://digital.slub-dresden.de/werkansicht/dlf/6439/1> ;
- Heidelberg (Cod. Pal. germ. 164), <http://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/cpg164> ;
- Oldenburg (CIM I 410), <http://digital.lb-oldenburg.de/ssp/nav/classification/137692> et
- Wolfenbüttel (Cod. Guelf. 3.1 Aug. 2^o), <https://digilib.hab.de/mss/3-1-aug-2f/start.htm>.

L'énoncé des règles est tout à la fois expressif, concret et imagé, notamment grâce aux illustrations qui accompagnent le texte.



Le *Miroir des saxons* traite avant tout du droit coutumier allemand, mais il contient aussi certains articles du droit romain et de la loi biblique.

Il rassemble deux traditions juridiques distinctes, celles du droit coutumier et du droit féodal.

- ◇ Le **Landrecht** est le droit des hommes libres (dont les paysans). Il traite du droit foncier, des héritages, du mariage, du partage des biens et du droit de propriété. Il contient donc le droit civil et l'organisation judiciaire.
- ◇ Le **Lehnrecht** traite des rapports entre les autorités du pays, par exemple de l'élection des empereurs et des rois, de la vassalité etc. On peut de ce point de vue le comparer au Droit constitutionnel moderne.